



AMTLLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Nationalrat • Sommersession 2018 • Neunte Sitzung • 07.06.18 • 08h00 • 18.3141
Conseil national • Session d'été 2018 • Neuvième séance • 07.06.18 • 08h00 • 18.3141



18.3141

Motion Addor Jean-Luc. Keine verschleierten Soldatinnen in unserer Armee!

Motion Addor Jean-Luc. Pas de militaires voilées dans notre armée!



ADDOR JEAN-LUC

Valais

Groupe de l'Union démocratique du Centre (V)

Addor Jean-Luc (V, VS): A l'origine de cette motion, il y a un événement qui a choqué un certain nombre de patriotes dans notre pays: la publication, sur les réseaux sociaux, de la photo d'une jeune femme en uniforme de notre armée portant un béret par-dessus un voile islamique avec un commentaire dans lequel cette femme se vantait d'être la première femme voilée à faire son service militaire.

Ce qui est choquant, d'abord, dans ce qui s'est passé, c'est que notre armée doit demeurer un lieu d'intégration et qu'elle ne doit être le lieu de manifestations communautaristes. C'est à cela, au rôle fédérateur et intégrateur de notre armée, que cette femme s'est attaquée. Ce qui a choqué, ensuite, c'est qu'à l'évidence cet événement a été monté comme une opération politique. Le voile, le hidjab, c'est sans doute un signe religieux; mais c'est aussi et surtout un signe politique, signe de soumission de la femme – voilà qui pourrait alerter les féministes de cette assemblée, s'il y en a dans cette salle – et de progression de l'islam en terre "infidèle", comme ils le disent. En l'affichant publiquement, de façon ostentatoire, cette femme, dont par ailleurs on croit savoir qu'elle y a été poussée par son entourage, a voulu tester, défier même la hiérarchie.

Comment celle-ci a-t-elle réagi? Si j'en crois ce que j'ai pu lire dans les médias, cette militaire a été sanctionnée disciplinairement. Elle continue toutefois à accomplir son service militaire. On nous dit qu'elle ne portera plus de hidjab en service, mais seulement un filet. Elle va donc continuer à se singulariser. Car, dans notre armée, les femmes n'ont pas à cacher leurs cheveux. Les seuls qui doivent le faire, ce sont

AB 2018 N 877 / BO 2018 N 877

les hommes – les chevelus, si j'ose dire – qui ne veulent pas se couper les cheveux pour faire le service.

Quo qu'il en soit, au niveau du commandant de troupe, on peut dire que ce qui devait être fait l'a été, en tout cas après que le débat s'est déplacé des réseaux sociaux sur le terrain politique. Et qu'en est-il du niveau politique justement? Là, c'était beaucoup moins clair. Questionné par mes soins, le chef du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports, au nom du Conseil fédéral, n'a pas osé dire clairement que le port du hidjab n'était pas réglementaire dans notre armée et qu'il ne saurait y être toléré.

Ses propos un peu équivoques ont été interprétés comme étant un signe de tolérance à l'égard d'une manifestation inacceptable de communautarisme. Il a même aggravé cette impression de laxisme en jouant sur les mots, affirmant que cette jeune militaire ne portait pas un voile, mais un foulard. Il ne disait pas, malheureusement, comment il serait possible de porter un "foulard" – qu'il donnait l'impression de tolérer –, c'est-à-dire un effet vestimentaire qui cache, entre autres, quand même la nuque, sans que cela soit visible, puisque c'est ce critère que retient le règlement "Habillement et paquetages".

Revenons maintenant à l'origine de ce débat. Une jeune musulmane a défié sa hiérarchie et surtout l'autorité politique qui coiffe – c'est le cas de le dire – la hiérarchie militaire. Résultat de ce test? Un flou pour le moins fâcheux de nature à encourager de prochaines tentatives, qui ne manqueront pas de se produire vu l'embarras dans lequel le Conseil fédéral s'est retrouvé, pour rien.

Si nous ne voulons pas nous laisser à nouveau manipuler, si nous ne voulons pas céder au communautarisme dans notre armée, le moment est venu de clarifier définitivement la situation. Le moyen que je propose est souple. Je ne demande pas forcément que l'on passe par la loi pour interdire le hidjab et les autres effets vestimentaires, islamiques ou autres d'ailleurs, ayant pour but de dissimuler les cheveux. Alors si, comme je le pense, les règlements en vigueur suffisent pour l'interdire purement et simplement, j'attends par cette motion du Conseil fédéral qu'il le dise, cette fois-ci de manière limpide, sans équivoque. J'attends aussi de lui qu'il donne les ordres nécessaires pour stopper, déjà au stade du recrutement – car on n'en a pas parlé, mais dans cette affaire, la femme était en service avec son hidjab, mais qu'en était-il au moment du recrutement? – toute tentative de manifestation communautariste.



AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Nationalrat • Sommersession 2018 • Neunte Sitzung • 07.06.18 • 08h00 • 18.3141
Conseil national • Session d'été 2018 • Neuvième séance • 07.06.18 • 08h00 • 18.3141



Pour y encourager le Conseil fédéral, je vous propose donc d'accepter cette motion.